

Lundi 3 juillet 2017

L'AFG poursuit le combat contre les modifications malvenues des règles de placement des caisses de retraite

Paru entre le second tour des élections présidentielles et le premier tour des élections législatives, le décret n° 2017-887 du 9 mai 2017 relatif à l'organisation financière de certains régimes de sécurité sociale devrait entrer en application le premier janvier 2018.

- le texte est très difficilement compréhensible et son application mettrait les acteurs concernés en position d'insécurité juridique ;
- les règles de gestion financière très contraignantes impacteraient négativement les rendements des réserves des caisses de retraite, rendraient difficile la gestion coordonnée de leur actif et de leur passif et seraient de nature à compromettre la réalisation par les caisses de leurs objectifs. Elles nuiraient par ailleurs au bon financement de l'économie ;
- la structure juridique préconisée, le fonds « mutualisé », serait difficile à mettre en place par les sociétés de gestion comme par les caisses de retraite, en raison notamment d'une organisation imposée complexe et inaccessible pour certains acteurs ;
- aucune étude d'impact n'a été effectuée et la concertation avec les professionnels a été quasi inexistante.

L'AFG, comme l'ensemble des acteurs concernés, demande solennellement aux pouvoirs publics que le contenu de ce texte soit amendé. A cet effet, un groupe de travail élabore des propositions constructives pour nourrir la consultation que la place appelle vivement de ses vœux.

A propos de l'AFG www.afg.asso.fr ; Suivez-nous sur Twitter [@AFG_France](https://twitter.com/AFG_France)
L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut les intérêts des professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent près de 3 800 milliards d'euros d'actifs, dont 1 800 milliards d'euros sous forme de fonds de droit français et environ 2 000 milliards d'euros en gestion de mandats et de fonds de droit étranger.

Contact :

Alexandra Imbert, directeur de la communication, a.imbert@afg.asso.fr, 01 44 94 94 27

